



Nantes, le 27 novembre 2020

COVID-19 – SOUTIEN DE NANTES METROPOLE

6 mesures pour soutenir le commerce de proximité et les TPE / PME

Depuis le début de la crise sanitaire en mars dernier, la Métropole travaille en permanence en partenariat avec les acteurs économiques pour identifier les problématiques majeures, apporter des solutions et les accompagner au plus près de leurs besoins dans cette période si difficile pour eux. Aujourd'hui, au lendemain des dernières déclarations du gouvernement, Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole, annonce avec les partenaires mobilisés, de nouvelles mesures d'aides d'urgence complémentaires qui seront soumises au vote des élus métropolitains le 11 décembre.

La Métropole poursuit son accompagnement au quotidien dans cette période, auprès des entreprises, des commerçants, des cafés et restaurants et annonce de nouvelles mesures qui vont concerner 4 500 commerces sur son territoire. Elles ont été travaillées en étroite collaboration avec les acteurs économiques, au tout premier rang desquels la CCI Nantes-Saint-Nazaire, la CMA 44, GNI Grand Ouest et Plein Centre. Elles seront soumises au vote des élus du conseil métropolitain du 11 décembre.

Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole, déclare « *La Métropole travaille au plus près des acteurs économiques. De manière volontariste, avec nos partenaires, nous avons travaillé un plan d'actions d'urgence. Aides aux loyers pour les commerçants qui ont dû fermer, exonération de loyers pour les entreprises hébergées dans les bâtiments de la métropole, exonération des droits d'occupation du domaine public, aides au e-commerce local, report de la taxe de séjour et aides aux commerçants du marché de Noël : autant de mesures concrètes et immédiates pour accompagner les entreprises et les commerces de proximité dans cette crise sans précédent. Dans cette période si particulière, nous devons soutenir nos commerçants et artisans de proximité. Je sais et je mesure combien la situation qui perdure pour les bars et restaurants est difficile et nous continuerons évidemment à les accompagner* ».

Yann Trichard, Président CCI Nantes St-Nazaire précise « *Dès le premier confinement, Nantes Métropole a soutenu la mise en place de la plateforme de e-commerce local et solidaire MaVilleMonShopping pour permettre aux commerçants de poursuivre leur activité et de se digitaliser. Les actions de communication menées en partenariat avec la Métropole ont permis d'accélérer la prise en main de cette plateforme par les consommateurs. Les entreprises du*

territoire ont par ailleurs pu être accompagnées dans cette période inédite via le service d'information « Nantes Entreprises dans ma poche » opéré par la CCI avec Nantes Métropole ».

Philippe Bély, Président de la CMA 44, salue quant à lui « *l'aide exceptionnelle de Nantes Métropole d'apporter une aide directe aux entreprises fermées administrativement pour le paiement de leur loyer durant cette période de reconfinement. Cette aide est complémentaire aux nombreuses mesures prévues par l'Etat et la Région des Pays de la Loire en faveur des entreprises. Elle se veut simple, rapide et accessible aux TPE artisanales du territoire. Je tiens à remercier Nantes Métropole pour l'esprit de concertation et de collaboration entre nos services dans l'élaboration de cette aide exceptionnelle ».*

Olivier Dardé, Président de Plein Centre ajoute que « *Plein Centre a pu ouvrir grâce à l'aide de la Ville de Nantes le « drive » des commerces nantais : cette plateforme de retrait articulée avec Ma Ville Mon Shopping offre un service à la fois aux commerçants qui peuvent ainsi libérer de l'espace et du temps en boutiques et aux consommateurs qui peuvent optimiser leurs déplacements pour retirer tous leurs achats en un seul point. J'appelle aussi les entreprises et les Nantais à offrir le chèque cadeau centre-ville proposé par Plein Centre : en cette période de fêtes c'est plus que jamais soutenir l'économie locale et ses emplois ».*

Pour **Catherine Quérard, Présidente GNI Grand Ouest**, « *Je me félicite que la Ville de Nantes ait répondu favorablement et rapidement à la mise à disposition du domaine public pour l'agrandissement des terrasses des professionnels du CHR ainsi que l'exonération des redevances associées pour 2020. La récente annonce d'aide directe forfaitaire aux loyers, pour les établissements fermés administrativement est une marque de soutien supplémentaire appréciable. Tous les établissements de notre secteur d'activité sont durement touchés par la pandémie : nous souhaitons continuer le travail engagé avec la Métropole, pour trouver des solutions d'accompagnement qui répondent à toutes les situations ».*

Les nouvelles mesures d'aides d'urgence :

1/ Une nouvelle aide directe au loyer de 750€ pour le mois de novembre

Nantes métropole accordera une aide sous forme de subvention aux commerces frappés par une décision de fermeture administrative, en application du décret du 29 octobre 2020, d'un montant forfaitaire de 750€ plafonné au montant réel du loyer du mois de novembre 2020. Cette aide vise notamment les plus petits loyers donc les TPE réputées les plus fragiles.

Cela représente un budget de **3,5 M€ pour le mois de novembre 2020**.

Au total, 4 500 commerces sont concernés sur Nantes Métropole, dont 1 600 sont des bars-restaurants. 2 900 de ces commerces se situent à Nantes.

2/ Une exonération du loyer de novembre pour plus de 200 entreprises hébergées dans le parc immobilier de Nantes Métropole

La Métropole a également annoncé l'abandon du loyer du mois de novembre au bénéfice des entreprises en pépinières et des entreprises ICC hébergées par la Creative Factory (plus de 200 entreprises concernées).

3/ L'accélération du déploiement du e-commerce

La Métropole est intervenue auprès de La Poste pour une version plus fonctionnelle de la plateforme d'achat locale « Ma Ville Mon shopping », tout en lançant une campagne de communication forte pour la promouvoir.

Elle a également mis à disposition à titre gracieux des locaux dans l'ancienne école des beaux arts auprès de l'association Plein Centre pour lui permettre d'opérer un lieu de retrait "click and collect" collectif au bénéfice des commerçants du centre ville (une mise aux normes des locaux a été nécessaire dont la prise en charge a été financée par la Ville de Nantes). Ce lieu a ouvert dès le lundi 23 novembre.

4/ La prolongation de l'exonération de la redevance d'occupation de l'espace public pour les commerçants

Nantes Métropole a annoncé aux acteurs le prolongement pour 6 mois, jusqu'à juin 2021 inclus, de l'exonération de la redevance d'occupation de l'espace public pour les commerçants sur la Ville de Nantes, une mesure très attendue par les commerçants dans la perspective du printemps.

5/ Report de la perception de la taxe de séjour

La Métropole annonce le report de 6 mois, donc au 31 juillet 2021, du versement de la taxe de séjour, afin d'aider les professionnels pour leur trésorerie. Ils la lui reversent habituellement en janvier.

6/ Indemnisation des commerçants du marché de Noël

Nantes Métropole travaille un protocole transactionnel avec la société 2A afin d'effectuer un effort financier partagé en direction des 116 commerçants ayant réservé un chalet sur le marché de Noël qui a dû être annulé compte-tenu des contraintes sanitaires. Le montant en sera discuté avec la société 2A Organisation.

Dès mars 2020, Nantes Métropole avait engagé un premier plan de soutien (exonérations du paiement des droits d'occupation de l'espace public sur la Ville de Nantes, de la taxe locale sur la publicité extérieure pour la Ville de Nantes, des versements de loyers pour les entreprises hébergées dans le patrimoine public de la métropole dont l'activité avait été suspendue du fait du confinement, etc). La Ville de Nantes et les acteurs économiques du secteur, avaient également mis en œuvre des règles dérogatoires d'occupation de l'espace public afin de préparer leur réouverture l'été dernier, dans une charte partagée entre la Ville et les organismes professionnels.

**Retrouvez la dernière publication de l'Auran
« Crise sanitaire de la Covid-19 : des effets économiques largement devant nous »
en ligne sur www.auran.org**